

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR PREAVIS MUNICIPAL 12/2013
Taxe communale spécifique pour l'usage du sol.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission Finance et Gestion, composée, de Madame Corinne Favre, Messieurs Yann Chammartin, Jean-Maurice David, Jean-Luc Pidoux et votre serviteur, a rencontré le 5 juin Monsieur Claude-Alain Cornu, municipal.

Pour rappel, le conseil communal de Montanaire a décidé le 12 mars dernier de reporter le vote sur une taxe spécifique de 0,7cts kwh pour l'usage du sol.

De la discussion, il est apparu une absence de base légale pour percevoir cette taxe.

La municipalité nous présente aujourd'hui un règlement qui légalise les modalités d'applications de cette taxe destinée uniquement au soutien des énergie renouvelables, de l'éclairage public et de l'efficacité des bâtiments communaux.

En cas d'acceptation par votre conseil, et après approbation par la cheffe du Dpt. de l'Energie, cette taxe deviendra effective dans le courant de cet automne.

Après explications détaillées du municipal et examen du règlement la CF vous recommande :

- 1) D'accepter le règlement d'application sur la taxe communale spécifique liée à la distribution d'électricité.
- 2) D'introduire une taxe de 0,7cts par kwh destinée à alimenter un fonds communal affecté exclusivement au soutien des énergies renouvelables, de l'éclairage public et de l'efficacité énergétiques des seuls bâtiments communaux de Montanaire.

Thierrens, le 5 juin 2013

Pour la commission des Finances:

Corinne Favre

Yann Chammartin

Jean-Maurice David

Jean-Luc Pidoux

Pierre-Alain Portmann

